

Alliance suisse des samaritains : (Extraits des délibérations du dernier Comité central)

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **32 (1924)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Alliance suisse des samaritains.

(Extraits des délibérations du dernier Comité central.)

1. *Entrées nouvelles.* Les sections dont les noms suivent sont entrées dans l'Alliance: Rüttenen (Soleure), Mümliswil, Sax-Frümsen, Dietlikon, Affeltrangen, Wängi (Thurgovie), Bodio et Münchenstein-Neuwelt.

2. *Assurance-accidents.* Les tractations avec « La Zurich » et « La Winterthur » sont terminées. Le contrat d'assurance a été signé, et l'assurance déploie ses effets dès le 1^{er} janvier 1924.

Les comités des sections ont reçu tous les imprimés nécessaires et sont priés une fois encore de les conserver soigneusement.

3. *Vente des cartes de samaritains.* Elle a produit fr. 50 000 qui sont versés au compte capital de l'assurance-accidents. Le succès a couronné nos efforts. Il subsiste un gros stock de cartes qui pourront être employées à l'occasion.

4. *Modifications aux journaux.* Le nouveau périodique paraît dès le 1^{er} janvier 1924. Les comités ont reçu les communications à ce sujet par voie de circulaires.

5. *Vente de la carte du 1^{er} août.* Elle s'est faite au bénéfice des aveugles; cette destination a considérablement facilité la vente. A cause de la vente des cartes de samaritains qui avait eu lieu peu de temps auparavant, on s'attendait à en placer un relativement petit nombre. Il a été de 83 334 exemplaires, mais aurait pu être beaucoup plus conséquent si les commandes avaient été faites en temps utile. Un grand nombre de demandes nous sont parvenues alors que toute la provision avait déjà été distribuée.

Plusieurs sections ont aussi vendu l'insigne du 1^{er} août, dont le produit était également destiné aux aveugles. Cette vente a aussi été très fructueuse, de sorte que les samaritains peuvent être satisfaits d'avoir largement contribué au succès de la manifestation.

6. *Cours pour moniteurs.* Un cours a eu lieu du 7 au 13 octobre à Lugano, avec neuf participants de langue italienne. Sa réussite laisse bien augurer des progrès que désire réaliser la Croix-Rouge au Tessin, et l'activité des samaritains en sera renforcée.

Un autre cours a eu lieu du 4 au 10 novembre à Stäfa. Ce cours, comprenant 29 participants, a dû être divisé en deux groupes.

En 1924 un cours de répétition pour moniteurs de langue française est prévu à Neuchâtel, sous la direction du D^r de Marval. La caisse centrale supporte les frais du personnel enseignant et alloue à chaque participant une somme de fr. 10 pour leur entretien personnel. Les autres frais restent à la charge des sections qui envoient de leurs moniteurs.

Pendant les vacances du printemps un cours de moniteurs sera organisé dans la Suisse orientale. Les sections intéressées qui désirent entreprendre ce cours, voudront bien s'adresser au Secrétariat central (Obere Hardegg 9, à Olten).

7. *Certificats.* Les certificats (diplômes) remis à l'issue des cours de samaritains devront avoir — si possible — dès le mois de janvier 1925, la forme d'un carnet.

Le Secrétariat central a été chargé de faire toutes démarches utiles à cet effet et de chercher à remédier, dans le nouveau modèle, aux inconvénients des anciens diplômes. Il s'agit de savoir quelle est la portée financière de cette innovation.

8. *Nouveaux articles en vente.* Le Secrétariat fournit des plaques émaillées pour postes de samaritains, au prix de fr. 6. Il met aussi en vente les Manuels pour samaritains et pour gardes-malades publiés par le D^r de Marval, à des prix de faveur.

Pour tous les autres articles, prière de lire le premier numéro du *Samariter* — *Le Samaritain*.

9. *Divers.* Le Comité central s'est encore occupé des cours, des moyens d'enseignement, des rapports avec la Société militaire sanitaire, des conférences, diapositifs à prêter, etc.

Olten, le 7 décembre 1923.

Le Secrétaire central: A. Rauber.

L'usage des stupéfiants.

Chacun sait plus ou moins bien ce que l'on entend par « stupéfiants ». Ce sont des poisons qui, comme l'opium, la morphine, l'héroïne, la cocaïne et d'autres, engendrent chez ceux qui en font un usage régulier un besoin d'en prendre toujours davantage, une habitude impérieuse qui ne cède ni devant les menaces du médecin, ni en présence des reproches de parents ou d'amis. D'honnêtes gens, victimes d'un de ces poisons, peuvent devenir des voleurs — même des assassins — dans l'unique but de satisfaire à leur passion et d'obtenir la drogue dont ils ne veulent et dont ils ne peuvent plus se passer, parce qu'ils en sont devenus les esclaves.

Certes, l'usage des stupéfiants est ancien, mais le mal a pris ces dernières années une telle extension qu'on ne peut plus rester indifférent aujourd'hui à ce danger public. Tous les pays du monde en sont atteints, et les gens qui prétendent que les stupéfiants ne font pas de ravages en Suisse se trompent. Qu'on s'informe auprès des médecins et des tribunaux de nos grandes villes, à Bâle, à Berne, à

Lausanne, à Zurich, à Genève, et l'on sera édifié!

La consommation pour les usages médicaux est minime; un médecin d'un des grands hôpitaux de Londres, ayant en moyenne 8000 pensionnaires par année et dont la polyclinique s'occupe de près de 130 000 malades externes, a calculé que la quantité de morphine qu'il emploie ne dépasse pas 150 grammes.

Si, laissant de côté les pays d'Extrême-Orient où l'usage de l'opium est malheureusement admis par les autorités, où cette drogue est officiellement délivrée au public dans des débits patentés, où on la vend aussi dans les « fumeries d'opium », nous examinons les statistiques européennes concernant la consommation de l'opium, nous trouvons les chiffres suivants:

Par tête de population, l'Italie consomme chaque année 0,064 gr.; l'Allemagne 0,130; la France 0,194; la Hollande 0,226. La Suisse pourrait se placer entre la France et l'Allemagne, mais notre pays ne fait pas de statistique sur l'opium. Aux Etats-Unis, la consommation est énorme et atteint 2,332 gr. par tête et par an; et cependant l'Amérique possède